



Antibes International  
Yachting Academy



# Assemblée Générale Ordinaire Exercice 2024

Mardi 21 Janvier 2024

Maison des Associations 288 Chemin de Saint Claude



AGO 2025 Exercice 2024

# Rapport Moral du Président

Guy GROGNET



## Chers membres et partenaires

L'année 2024 a été particulièrement difficile pour notre association en raison de notre exclusion du projet **I-YEP Marittimo** pour 'provisions financières insuffisantes'. Cette décision a eu un impact significatif sur nos activités et a nécessité une révision majeure de notre planification.

En réponse à l'appel à participation de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg ERASMUS pour le projet I-Yep Marittimo 2023 – 2027, nous avons clairement indiqué que, en tant qu'association régie par la loi 1901, nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour couvrir les 20 % du budget qui nous avait été attribué. Comme nous l'avons fait pour le programme E-JOB, notre rôle se limite à celui de facilitateur, avec une allocation budgétaire de 1800 heures sur les trois années de la durée de ce projet

Il est à noter qu'un budget de 180 000 euros nous avait été attribué sans que nous soyons consultés pour établir nos besoins, dont 15 000 euros auraient suffi pour créer un événement à la hauteur du Yachting Meeting du 4 mars 2022.

Afin de répondre aux exigences de ce projet, nous avons dû reprogrammer nos autres initiatives pour libérer les 1800 heures nécessaires, réparties sur les années 2024, 2025 et 2026. Nous avons prévu d'allouer ces 1800 heures de contribution de manière équitable sur cette période de trois ans pour garantir une implication continue et efficace dans ce projet ambitieux.



Dans le cadre de cette réorganisation, nous avons également revu en profondeur le contenu de nos deux sites internet. Cette mise à jour était cruciale pour adapter nos plateformes numériques aux besoins spécifiques du projet I-YEP Maritimo. Nous avons optimisé l'information et amélioré l'accessibilité des ressources, assurant ainsi une meilleure communication et un soutien accru à nos membres et partenaires.

Cette situation nous a contraints à repenser complètement notre stratégie globale. Nous avons dû nous réorganiser pour poursuivre nos autres projets en cours sans compromettre leur progression. Cette révision stratégique, bien que difficile, nous a permis de renforcer notre résilience et notre capacité d'adaptation face aux défis.

Cependant, malgré cet imprévu, nous devons reconnaître les aspects positifs de cette situation. En effet, tous ces efforts n'auront pas été vains. Les 1800 heures ainsi libérées ont été réaffectées à la consolidation de notre base de données de 2021 et à la préparation du projet concernant le développement des formations pour les métiers à terre. Les travaux issus des accords de Monaco du 27 septembre 2023 seront utilisés au bénéfice du projet FAMEX 2030



En préparation  
pour l'exercice  
2025

## Refonte de nos sites internet :

La mise en réseau de nos deux sites internet, promise en décembre 2023, a été retardée pour s'adapter à notre nouvelle stratégie suite à notre exclusion du projet I-YEP Maritimo et devant être réadapté pour l'exercice 2025 . Cependant, nos deux sites, « aiya-antibes.fr », destiné principalement aux professionnels du yachting international, et « aiya-antibes.app », conçu pour le grand public et les étudiants, ont été mis en ligne début avril 2024.

Dans le cadre de nos activités, la contribution bénévole de nos membres constitue un pilier fondamental de notre réussite et de notre développement. La comptabilisation précise des heures de bénévolat est non seulement une nécessité, mais également un moyen de reconnaître et de valoriser l'engagement de chacun.

# Justification de la comptabilisation des heures de bénévolat

Tout d'abord, il s'agit de comptabiliser les heures de bénévolat pour permettre d'évaluer de manière tangible l'ampleur des efforts déployés par nos membres. Ces heures représentent une contribution significative en termes de temps, d'expertise et de dévouement, qui mérite d'être reconnue et célébrée. En documentant ces heures, nous pouvons mieux apprécier la valeur ajoutée qu'apporte chaque bénévole à nos projets.

Ensuite, cette comptabilisation est essentielle pour des raisons de transparence et de responsabilité. Elle nous permet de fournir des rapports précis et détaillés sur l'utilisation de nos ressources humaines, ce qui est crucial pour maintenir la confiance de nos partenaires et donateurs. Cela facilite également la gestion interne, en nous aidant à planifier et à allouer efficacement les ressources en fonction des besoins de nos projets.

De plus, la comptabilisation des heures de bénévolat est un atout lors de la recherche de financements. De nombreux bailleurs de fonds et organismes subventionnaires reconnaissent et valorisent les contributions bénévoles. En quantifiant ces efforts, nous pouvons démontrer l'engagement actif et l'implication de notre communauté, ce qui renforce notre position lors des demandes de subventions et de financements.

Enfin, cette démarche permet de motiver et de fidéliser nos bénévoles. En reconnaissant officiellement leur contribution à travers des certifications, des remerciements publics ou des avantages spécifiques, nous renforçons leur sentiment d'appartenance et leur engagement envers l'association.

La comptabilisation des heures de bénévolat est un instrument crucial pour la reconnaissance, la transparence, la gestion efficace et la motivation des membres de notre association. C'est une pratique qui, à long terme, contribue à la pérennité et au succès de notre mission associative.



# Nécessité d'Établir des Conventions avec nos Établissements Partenaires

Dans un monde en constante évolution, où les défis et les opportunités se présentent quotidiennement, il est crucial pour notre association d'établir et de renforcer des conventions avec nos établissements partenaires. Cette démarche n'est pas simplement un choix stratégique, mais une nécessité pour assurer la pérennité et l'efficacité de notre mission.

## Pourquoi établir des conventions ?

Tout d'abord, les conventions établissent un cadre formel de collaboration. Elles définissent clairement les rôles, les responsabilités et les attentes de chaque partie. Cela permet d'éviter les malentendus et de garantir que toutes les actions entreprises sont alignées avec nos objectifs communs. Une convention bien rédigée sert de guide opérationnel pour tous les participants, assurant ainsi une coordination efficace et une communication fluide.

De plus, ces partenariats formalisés facilitent l'accès aux ressources. Que ce soit en termes de financement, de personnel, d'infrastructures ou d'expertise technique, les établissements partenaires peuvent offrir des soutiens inestimables qui seraient autrement inaccessibles. Ces ressources combinées permettent de mener à bien des projets ambitieux et de grande envergure, tout en partageant les risques et les responsabilités.

Ensuite, les conventions favorisent l'innovation et l'amélioration continue. En collaborant étroitement avec nos partenaires, nous sommes en mesure de bénéficier de nouvelles idées, de technologies avancées et de meilleures pratiques. Cette synergie stimule la créativité et l'adaptabilité, nous permettant de répondre efficacement aux besoins changeants de notre communauté et de notre secteur d'activité.



## **Impact sur notre mission :**

Établir des conventions avec nos établissements partenaires a un impact direct sur notre capacité à réaliser notre mission. Ces accords renforcent notre crédibilité et notre légitimité, nous permettant de gagner la confiance des membres, des donateurs et des parties prenantes. Ils témoignent de notre engagement envers la transparence, la responsabilité et la collaboration, des valeurs fondamentales pour notre association.

La mise en place de conventions avec nos établissements partenaires est un élément crucial pour le succès et le développement de notre association. Elles constituent le socle sur lequel nous pouvons bâtir des initiatives durables, innovantes et impactantes. Ensemble, grâce à ces partenariats solides et bien définis, nous pouvons atteindre de nouveaux sommets et faire une différence significative dans notre domaine.

# Nécessité de Créer de Nouvelles Catégories de Cotisations

Pour assurer la pérennité et l'extension de notre association, il est crucial d'adapter notre modèle de financement à la diversité de notre communauté et aux besoins spécifiques de nos membres. À cet effet, la création de nouvelles catégories de cotisations devient une nécessité impérieuse.

**1. Tarif Étudiant :** Les étudiants représentent une part importante et dynamique de notre association. Afin de leur offrir un accès facilité à nos ressources et activités, nous proposons un tarif étudiant réduit fixé à 20 % du tarif Membre . Ce tarif spécial leur permettra de bénéficier pleinement de nos programmes et services, tout en tenant compte de leurs contraintes financières souvent plus serrées.

**2. Tarif Partenaire Privé :** Les partenaires privés jouent un rôle clé dans le soutien de nos projets et initiatives. En reconnaissant leur contribution particulière, nous proposons un tarif spécifique qui reflète les avantages exclusifs et les opportunités de collaboration étroite avec notre association. Ce tarif sera structuré pour encourager un engagement continu et renforcer les liens de partenariat.

**3. Tarif Donateurs :** Les donateurs constituent un pilier essentiel de notre financement. Pour valoriser leur générosité et leur engagement, nous instaurons un tarif spécial donateurs. Ce tarif inclura des avantages et des reconnaissances spécifiques, comme des événements exclusifs, des rapports annuels détaillés et une visibilité accrue dans nos communications officielles. Cela permettra de motiver davantage de dons et de renforcer la relation entre l'association et ses bienfaiteurs.

La mise en place de ces nouvelles catégories de cotisations nous permettra non seulement de diversifier nos sources de financement, mais aussi de mieux répondre aux besoins variés de nos membres et partenaires. Elle renforcera notre capacité à poursuivre nos objectifs associatifs avec plus de flexibilité et d'efficacité.

# Mise en Place du Règlement Intérieur de l'Association

Afin de garantir le bon fonctionnement et la cohésion de notre association, il est devenu impératif de mettre en place un règlement intérieur. Cette initiative vise à formaliser les règles et les procédures qui régissent notre organisation, à promouvoir la transparence, et à assurer une gestion harmonieuse et équitable de nos activités

## **Pourquoi un règlement intérieur est-il nécessaire ?**

Tout d'abord, un règlement intérieur apporte une structure claire et définie. Il précise les rôles et les responsabilités de chaque membre, ainsi que les attentes en termes de comportement et de participation. Cela permet de prévenir les malentendus et de résoudre les conflits de manière efficace et juste. En ayant des règles explicites, chaque membre sait ce qui est attendu de lui, ce qui renforce le sentiment de responsabilité et d'engagement.

Ensuite, ce document est un outil essentiel pour garantir la transparence et l'équité au sein de l'association. Il définit les procédures pour l'élection des dirigeants, la prise de décision, et la gestion des ressources. Cela assure que toutes les actions et décisions sont prises de manière démocratique et inclusive, respectant les valeurs de notre association. La transparence ainsi renforcée est fondamentale pour maintenir la confiance de nos membres et de nos partenaires.

Le règlement intérieur contribue à la continuité et à la stabilité de notre organisation. En codifiant les pratiques et les processus, il aide à préserver la mémoire institutionnelle et à faciliter la transition lorsque des nouveaux membres ou dirigeants rejoignent l'association. Cela garantit que notre fonctionnement reste cohérent et efficace, même face aux changements

Ce règlement est un moyen de protéger les droits et les devoirs de chaque membre. Il établit les procédures de recours et de médiation en cas de désaccords, assurant ainsi que toutes les voix sont entendues et que les problèmes sont traités de manière équitable. Cela renforce le sentiment d'appartenance et de sécurité au sein de notre communauté.

La mise en place d'un règlement intérieur est une étape cruciale pour renforcer la structure, la transparence, et la stabilité de notre association. C'est une démarche qui, à long terme, facilitera notre croissance et notre succès commun. Je compte sur le soutien de chacun pour l'adoption et le respect de ce règlement, afin que nous puissions continuer à avancer ensemble dans un cadre harmonieux et organisé.



# Création de la Seconde Édition du Yachting Meeting de l'AIYA

## **Nécessité pour l'association :**

La tenue de cet événement est essentielle pour notre association, car elle nous offre une plateforme unique pour réunir les professionnels du yachting, les partenaires académiques, et les acteurs économiques de la région. Cette rencontre vise à favoriser les échanges de savoir-faire, à mettre en lumière les dernières avancées technologiques, et à discuter des défis et des opportunités de l'industrie du yachting

## **Les enjeux économiques de la ville et de la région :**

Antibes, avec sa riche tradition maritime, joue un rôle crucial dans l'économie régionale. Le Yachting Meeting contribuera à dynamiser l'économie locale en attirant des participants de divers horizons, stimulant ainsi les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, et des services. Cet afflux de visiteurs et de professionnels génère des retombées économiques significatives pour la ville et ses environs.

## **La mutualisation des équipements et des formations du yachting :**

La mutualisation des équipements et des ressources de formation est un autre enjeu majeur. En rassemblant les centres de formation, les entreprises et les institutions académiques, nous pouvons optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et développer des programmes de formation plus complets et adaptés aux besoins actuels de l'industrie. Cette approche collaborative favorise l'innovation et améliore la qualité des formations dispensées

# **Positionner la ville d'Antibes comme « Capitale Internationale de la Formation du Yachting Professionnel »**

Cet événement renforce également le positionnement d'Antibes en tant que capitale internationale de la formation du yachting professionnel. Grâce à des initiatives telles que le Yachting Meeting, Antibes se distingue comme un centre d'excellence, attirant des étudiants, des formateurs, et des professionnels du monde entier. Cette reconnaissance internationale est essentielle pour maintenir et accroître notre compétitivité sur la scène mondiale.

La seconde édition du Yachting Meeting de l'AIYA est un événement clé pour notre association, notre Ville d'Antibes et notre région. Elle représente une occasion unique de renforcer nos partenariats, d'accroître notre visibilité, et de contribuer au développement économique et à l'innovation dans le domaine du yachting. Nous comptons sur votre soutien et votre participation pour faire de cette rencontre un succès retentissant.



# Cependant :



**Le fait d'avoir été exclus de l' I-YEP Marittimo en ce début d'année ne nous a pas laissé suffisamment de temps pour pouvoir réunir les fonds nécessaires afin de financer cet événementiel.**



Pour conclure  
cet exercice 2024  
et préparer  
l'exercice 2025 :

# Création de la Seconde Édition du Yachting Meeting de l'AIYA

Au cours de cette année, notre association a traversé des défis significatifs tout en réalisant d'importants progrès. Nous avons dû faire face à notre exclusion du projet I-YEP Maritimo en raison de provisions financières insuffisantes, ce qui a entraîné une re planification rigoureuse de nos projets et la réaffectation de nos ressources . Malgré ces obstacles, nous avons su adapter notre stratégie et optimiser nos ressources pour poursuivre nos missions avec détermination.

Malgré nos efforts constants pour explorer de nouvelles possibilités de soutien et assurer la continuité de ce projet en 2025, la conjoncture défavorable actuelle ne nous permet pas de réunir les ressources financières nécessaires dans le temps imparti. Cependant, nous demeurons résilients face à ces défis. Notre priorité reste de préserver notre budget de fonctionnement afin de continuer à soutenir d'autres activités et obligations essentielles.

Ainsi, nous devons malheureusement renoncer à organiser le Yachting Meeting prévu le 14 mars 2025.

**Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude pour la confiance et le soutien que nous a accordés la Mairie d'Antibes dans la pérennisation de ce projet.**

## Refonte de nos sites internet

La refonte de nos sites internet, bien que retardée, a été une étape clé pour améliorer notre communication et renforcer notre présence en ligne.

La mise en réseau de **aiya-antibes.app**

Notre site Internet, "AIYA-ANTIBES.APP", est spécialement conçu pour le grand public ainsi que pour nos jeunes. Nous visons à fournir des ressources et des informations précieuses pour ceux qui souhaitent suivre une formation exigeante dans le respect du droit français, conformément à nos statuts.

**Ce site est le site officiel de l'association déclaré en préfecture.**

La mise en réseau de **aiya-antibes.fr**

Notre site Internet, "AIYA-ANTIBES.FR", est spécialement dédié à la communication avec nos partenaires professionnels du yachting international. Nous offrons une plateforme permettant de renforcer les liens et d'échanger des informations essentielles avec nos partenaires du secteur. Grâce à "AIYA-ANTIBES.FR", nous facilitons la collaboration et soutenons le développement de projets communs, en veillant à répondre aux besoins spécifiques de l'industrie du yachting conformément au droit international de l'OMI,



# Valorisation des heures de bénévolat :

Nous avons également mis en lumière la nécessité de comptabiliser les heures de bénévolat, soulignant l'importance de reconnaître l'engagement et la contribution de nos membres.

Projet Majeur « Plateau Technique Jacques DOLLE » : **5 446,28 €** pour **118 h45**

## Bilan 2024

942 heures  
44 080 Euros

UniCode Projet	Description Projet
PR 2024-18	Foramations Maritimes SETOISES
PR 2024-17	AIYA Référentiel Contacts
PR 2024-15	Designers Yachting
PR 2024-13	Yachting Meeting 2025
PR 2024-10	Public Relations AIYA
PR 2024-09	Partenariat Mission Locale ANTIPOLIS
PR 2024-08	Partenariat BLUEWATER
PR 2024-07	Salon
PR 2024-04	Plateau Technique Jacques DOLLE
PR 2024-03	Refonte du Site WEB AIYA-ANTIBES.FR
PR 2024-02	AV - IoT Jules FERRY
PR 2024-01	Gestion administrative AIYA
PR 2023-07	ANTIBES Capitale Internationale du Yachting Professionne
PR 2023-06	Accords de MONACO
PR 2023-04	I-YEP Maritimo 2023 - 2027
PR 2023-02	AIYA Eco-Yacht RHFU
PR 2022-20	FCIL Paul AUGIER
PR 2022-13	FAMEX 2030
PR 2021-03	GUEST Program Paul AUGIER
PR 2018-06	Stages Primo-Embarquants
PR 2018-05	Partenariat Jacques DOLLE
PR 2018-04	Partenariat Paul AUGIER
PR 2017-00	Fonctionnement de l'AIYA

Nombre de projets : 23

## Projets 2024

23 Projets

## Création de nouvelles catégories de cotisations :

Créer la mise en place de nouvelles catégories de cotisations permettant d'offrir des tarifs adaptés à nos différents publics, renforçant ainsi notre capacité à attirer et fidéliser nos membres et partenaires.

## Mise en place d'un règlement intérieur:

### **L'adoption d'un règlement intérieur :**

Une mesure essentielle pour garantir la transparence, l'efficacité et la cohésion de notre association.

## Un dernier mot pour conclure:

Cette période de changement a mis à l'épreuve notre résilience et notre capacité à nous adapter. Ensemble, nous avons non seulement surmonté ces obstacles, mais nous les avons transformés en véritables opportunités de croissance et de succès. Votre esprit d'équipe et votre volonté de donner le meilleur de vous-mêmes ont été essentiels pour notre progression collective.

**Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre dévouement et votre flexibilité durant cette année de transition. Grâce à votre engagement sans faille, nous avons pu relever les nombreux défis qui se sont présentés à nous et continuer à avancer avec détermination vers nos objectifs communs.**